**ARRÊTÉ**

**PORTANT ATTRIBUTION DE L’INDEMNITÉ DE FONCTION, DE SUJÉTIONS ET D’EXPERTISE (IFSE)**

**À M/MME ……………………**

**GRADE ………………**

**Le Maire (ou le Président) de ………,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 714-4 et suivants,

**Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l’application du 1er alinéa de l’article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

**Vu** le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d’un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel dans la fonction publique de l’Etat,

**Vu** la délibération de l'assemblée délibérante du ……. relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP),

**Vu** le budget de la commune (ou de l’établissement),

**Vu** l’arrêté du …. (dernier arrêté de classement de l’agent),

**Considérant** qu’il appartient au Maire (ou Président) de déterminer par arrêté, dans le cadre fixé par la délibération de l’assemblée délibérante le montant des attributions individuelles,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1ER**

À compter du …………., M/Mme ………….… (Nom Prénom, grade) percevra l’IFSE du groupe … du cadre d’emplois …..

**ARTICLE 2**

Le montant annuel de la part IFSE est fixé à ……….. euros. Elle est versée …….(indiquer la périodicité de versement, par exemple : mensuellement) et proratisée en fonction du temps de travail de l’agent.

**ARTICLE 3**

Possibilité de rappeler la règle concernant le maintien en cas d’absences.

**ARTICLE 4**

Le Secrétaire général de Mairie (ou le Directeur Général des Services ou le Directeur) et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e).

**Ampliation adressée au** :

- Président du Centre de Gestion

- Comptable de la collectivité

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :